

Appel à projets « Briques génériques du logiciel embarqué » n° 2

Question/réponse sur la robotique

Question :

Je souhaite déposer un projet de R&D portant sur des technologies de logiciel embarqué destinées à un système robotique et sur leur intégration au sein de ce système.

Ce projet est-il éligible à l'appel à projets BGLE n° 2 ?

Réponse :

Un projet de R&D portant sur un robot, un système robotique ou une architecture robotique est éligible à l'appel à projets BGLE n° 2, dès lors qu'il porte sur des « briques génériques du logiciel embarqué », au sens de l'appel, et sur leur application au domaine de la robotique.

En particulier, ce peut être un projet de catégorie 2 au sens du § 2.1 de l'appel, le mot "système" désignant alors un "robot" ou un "système robotique".

Le projet doit relever en outre relever d'une ou plusieurs des huit priorités technologiques définies au § 2.2 de l'appel.

A titre d'exemple, l'intégration de briques génériques de logiciel embarqué pourra concerner :

- la gestion de l'énergie embarquée, afin d'optimiser le bilan énergétique d'un système matériel et logiciel qui doit être en mesure de mener des actions de façon autonome ;
- la vérification et la certification de la sûreté de fonctionnement et de la sécurité informatique des systèmes embarqués, afin de garantir le niveau de disponibilité d'un système d'assistance automatisé ;
- des interfaces hommes-machines et hommes-systèmes, permettant d'améliorer les systèmes artificiels de perception, les modalités de communication et de stimulation ainsi que le contrôle de fonctions évoluées ;
- des architectures réparties, middleware et réseaux embarqués, permettant la maîtrise de systèmes robotiques distribués ;
- des bibliothèques génériques pour le traitement (signal, image, contrôle ...) embarqué, adaptées aux spécificités des applications robotiques.

S'agissant de certaines applications de la robotique (tels que les robots à finalité médicale ou éducative, ou encore intervenant dans le domaine des transports intelligents), il convient de rappeler que celles-ci sont susceptibles de figurer dans des réponses à d'autres appels à projets de R&D du Fonds national pour la Société Numérique (FSN, mis en place dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir), en fonction des caractéristiques de ces appels. L'appel à projets « projets structurants de pôles de compétitivité » des investissements d'avenir peut également se prêter à la soumission de projets de R&D dans le domaine de la robotique.